

## DES SOURIS ET DES SOMMES



LYNN LAPOSTOLLE  
Directrice générale de l'ARC

Nous les souhaiterions encore plus abondantes, encore plus généreuses, les ressources et les mesures pour la recherche collégiale de nature pédagogique. En attendant de meilleurs jours et des sommes encore plus imposantes, voici un aperçu des principales sources de financement ou de soutien à la recherche<sup>1</sup>, une information à laquelle les sites Web donnent accès plus ou moins aisément.

### QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES QUANT AU PRINCIPAL PROGRAMME DE SUBVENTION À LA RECHERCHE COLLÉGIALE EN PÉDAGOGIE, LE PAREA

Depuis 1972, année de la création du tout premier programme de subvention à la recherche pédagogique, le ministère de l'Éducation du gouvernement du Québec (MEQ) met des ressources financières à la disposition des établissements d'enseignement collégial, publics ou privés agréés aux fins de subvention, pour soutenir des recherches utiles au développement de cet ordre d'enseignement, en matière de pédagogie.

Au cours des quelque 30 années d'existence des programmes de subvention à la recherche collégiale en pédagogie, la quantité de ressources financières allouées à ce type de recherche a connu de grandes variations, et le nombre de projets subventionnés a donc fluctué considérablement. Depuis une dizaine d'années, le nombre de nouveaux projets subventionnés par l'actuel **Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)** du MEQ a oscillé de trois à douze par année, comme le montre le tableau suivant<sup>2</sup>.

#### PROJETS DE RECHERCHE SUBVENTIONNÉS PAR LE PAREA DU MEQ, ENTRE 1996-1997 ET 2004-2005

	NOUVEAUX PROJETS	PROJETS EN RENOUVELLEMENT
1996-1997	11	9
1997-1998	3	9
1998-1999	8	5
1999-2000	4	5
2000-2001	12	4
2001-2002	10	12
2002-2003	9	15
2003-2004	6	13
2004-2005	6	9

<sup>1</sup> Compte tenu des orientations de la revue *Pédagogie collégiale*, cet article ne traitera que des ressources concernant la seule recherche pédagogique. Les personnes intéressées par la recherche disciplinaire ou technologique auront avantage à consulter le site de l'ARC [[www.cvm.qc.ca/arc](http://www.cvm.qc.ca/arc)] sous la rubrique Liens > Organismes de subvention.

<sup>2</sup> La liste complète et le résumé des projets subventionnés par le PAREA depuis l'année 1997-1998 figurent dans la page dédiée au PAREA sur le site Web du MEQ [<http://www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/subvention/mparea.asp>]. Pour consulter les rapports ou articles produits au terme de la recherche, l'on consultera plutôt le catalogue informatisé du Centre de documentation collégiale (CDC), accessible en ligne [<http://cdc.qc.ca>]. La liste des projets actuellement subventionnés par le PAREA apparaît à la fin du présent article.

<sup>3</sup> L'information contenue dans le présent article est tirée du plus récent guide du PAREA [[http://www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/subvention/parea/guide\\_parea\\_2005-2006.pdf](http://www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/subvention/parea/guide_parea_2005-2006.pdf)].

L'offre du PAREA<sup>3</sup> est légèrement différente, selon que l'on appartient au réseau public ou au réseau privé. Grâce à ce programme de subvention, les chercheuses et les chercheurs du réseau public peuvent bénéficier, annuellement, d'une subvention pouvant représenter jusqu'à 60 % de leur tâche. Lorsque la réalisation d'un projet engage plus d'une chercheuse ou d'un chercheur, la subvention attribuée peut représenter tout au plus trois fois le montant maximal normalement accordé à une seule personne. Pour leur part, les chercheuses et les chercheurs des établissements privés peuvent bénéficier, annuellement, d'une libération pouvant représenter jusqu'à 80 % de leur tâche. Par ailleurs, tout en respectant la règle d'une libération maximale de 80 % de la tâche, les établissements d'enseignement sont invités à contribuer au financement relatif à la libération des membres de leur personnel.

Aux ressources nécessaires pour la libération de la tâche (enseignante ou professionnelle), le PAREA ajoute des ressources financières pour la collaboration à une recherche, pour l'engagement de personnes-ressources, pour le remboursement de certains frais indirects. En effet, le Programme permet d'inviter les membres du personnel enseignant et du personnel professionnel à collaborer à un projet sans toutefois faire partie de l'équipe de recherche. Dans ce cas, la libération peut représenter jusqu'à 20 % de la tâche normale. Il peut s'agir, pour les membres du personnel enseignant, de participer à des activités



liées à la recherche et à leur discipline et, pour les membres du personnel professionnel, à des activités liées à la recherche seulement. À ces ressources s'ajoutent des ressources pour différents frais :

- la rémunération de personnes-ressources que l'établissement ne peut payer, par exemple des informatiennnes ou des informaticiens, des spécialistes des méthodes de recherche, des statisticiennes ou des statisticiens ;

*L'ARC tient chaque année des rencontres d'information sur le PAREA ou sur tout autre programme qui subventionne la recherche de nature pédagogique.*

- les déplacements liés à la collaboration entre établissements ;
- la diffusion des résultats de la recherche, qu'il s'agisse de la production et de l'impression du rapport final ou de la production et de la traduction de l'article de vulgarisation exigés au terme de la recherche ou, encore, de la communication des résultats lors d'un colloque, d'un congrès ou d'une session de perfectionnement qui s'adresse particulièrement aux membres du personnel des établissements du réseau collégial ;
- de manière exceptionnelle, certains frais qui ne peuvent être pris en charge par l'établissement, comme des frais d'achat de tests.

Soumettre une demande de subvention au PAREA est un exercice exigeant, auquel il faut consacrer de nombreuses heures, voire plusieurs semaines. Fort heureusement, de plus en plus de mesures de soutien sont mises à la disposition de celles et de ceux qui croient que le jeu en vaut la chandelle.

## ► LE PSCCC : EN TOUT TEMPS, VERS LES QUATRE COINS DU MONDE

Le programme **Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial** (PSCCC) existe depuis 1992. Grâce à ce programme, il est possible de diffuser dans la communauté scientifique nationale et internationale les résultats de travaux effectués dans le cadre de projets ayant fait l'objet d'une subvention de la part d'un organisme subventionnaire de recherche<sup>4</sup>. Le programme comprend deux volets :

- publication de travaux de recherche ;
- communication de travaux de recherche.

Le volet **Publication de travaux de recherche** du PSCCC a pour objet de permettre d'assumer certains frais de publication d'articles dans des revues scientifiques : frais de mise en page de tableaux ou de graphiques, de photographie, de révision linguistique ou de traduction, par exemple.

Le volet **Communication de travaux de recherche** a, lui, pour objet de permettre de payer certains frais liés à la présentation d'une communication au congrès de l'Acfas ou à une rencontre scientifique internationale. Communiquer les résultats de ses travaux de recherche à l'échelle nationale constitue une obligation demandée par les organismes subventionnaires, notamment par le MEQ dans le contexte du PAREA. En participant à une rencontre internationale, en plus de faire connaître les projets réalisés au Québec, les chercheuses et les chercheurs des établissements d'enseignement collégial partent à la quête de résultats à la fine pointe de la recherche en pédagogie de l'enseignement supérieur.

## ► LES ACTIVITÉS DE L'ARC : DES ACTIVITÉS ET DES MESURES DE SOUTIEN À LA RECHERCHE, SOUS TOUTES LES FORMES ET DANS TOUTES LES RÉGIONS, DEPUIS PLUS DE 15 ANS

Depuis sa mise sur pied, en 1988, l'Association pour la recherche au collégial (ARC) a organisé des dizaines d'activités de toutes sortes, complémentaires entre elles, en lien avec les attentes et les besoins des chercheuses et des chercheurs en devenir, en herbe ou d'expérience. Que l'on y participe avant, pendant ou après la recherche, ces activités d'information, de perfectionnement et de diffusion offrent une formation brève et de pointe. Depuis deux ans, l'Association y a ajouté un programme de mesures de soutien à la recherche – mentorat, accompagnement et consultation à l'intention des deux réseaux collégiaux, public et privé.

En ce qui concerne les activités d'information sur la recherche, l'ARC tient chaque année des rencontres **d'information** sur le PAREA ou sur tout autre programme qui subventionne la recherche de nature pédagogique, par exemple sur le programme Persévérance et réussite scolaires, fruit d'une action concertée entre le ministère de l'Éducation du Québec et son Fonds de recherche sur la société et la culture (FRSC)<sup>5</sup>. Ces activités peuvent prendre la forme de demi-journées d'information sur un seul

<sup>4</sup> La liste des organismes reconnus par le PSCCC figure à l'annexe 1 du guide d'attribution des subventions [<http://www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/subvention/mpsccc.asp>].

<sup>5</sup> Le programme Persévérance et réussite scolaires est un programme d'envergure, qui s'étendait sur trois ans (de l'année 2002-2003 à l'année 2004-2005). Il subit actuellement une évaluation.



programme de subvention; d'autres, comme la journée intitulée « La recherche au collégial, est-ce pour moi? », visent plutôt à informer quant aux différentes possibilités, aux mesures budgétaires et aux mesures de soutien offertes à qui veut faire de la recherche. L'ARC collabore également, sur demande, avec les collègues qui souhaitent tenir une séance d'information sur la recherche dans le cadre d'une activité spéciale, par exemple d'une journée pédagogique. Le site Internet de l'Association propose une rubrique intitulée « À l'agenda de la recherche! », à l'intérieur de laquelle figurent les annonces de programmes de subvention ou les appels de communications pour les colloques ou congrès à venir [<http://www.cvm.qc.ca/arc>].

*Le colloque annuel de l'Association permet à des chercheuses et des chercheurs de collègue de faire connaître leurs travaux, non seulement à la communauté collégiale mais également à la communauté scientifique dans son ensemble.*

L'ARC offre régulièrement des activités de **perfectionnement** en recherche, notamment sur les méthodes et les outils de recherche ou, encore, sur la communication des résultats de recherche. Au fil des ans, ces activités se sont non seulement multipliées, elles ont également emprunté diverses formes. Ainsi, depuis maintenant cinq ans, les chercheuses et les chercheurs subventionnés par le PAREA ainsi que leurs collaboratrices et leurs collaborateurs se réunissent une fois par session; au fil des rencontres, ce souper est devenu un lieu d'échanges fertiles autour de sujets qui préoccupent les premiers concernés. Chaque session, une vingtaine de convives s'y pressent. De même, l'Association tient chaque automne depuis maintenant quatre ans un séminaire à l'intention de celles et de ceux qui préparent une demande de subvention au PAREA.

Le soutien de l'ARC se traduit également dans l'organisation d'**activités et d'événements** visant la diffusion des résultats de la recherche collégiale. Le colloque annuel de l'Association permet à des chercheuses et des chercheurs de collègue de faire connaître leurs travaux, non seulement à la communauté collégiale mais également à la communauté scientifique dans son ensemble. Dans cette optique, depuis quatre ans, l'ARC tient un colloque à l'intérieur du congrès de l'Acfas<sup>6</sup>. À l'heure actuelle, dans la perspective de la diffusion de la recherche collégiale, l'Association collabore à la Caravane\_APOP et prépare, à titre expérimental et en collaboration avec l'Association des collèges privés du Québec (ACPOQ), une tournée des chercheuses et des chercheurs afin de faire connaître les résultats des recherches et d'inciter à la recherche. Elle s'est également associée à PERFORMA pour la réalisation d'une méta-recherche portant sur la réussite éducative à l'ordre d'enseignement collégial, étant entendu que cette méta-recherche s'appuie sur les résultats de recherches menées en très grande partie par des chercheuses et des chercheurs de collègue.

Informer, perfectionner et diffuser sont autant d'actions menées par l'ARC dans le cadre de son volet de **services à la communauté**. L'Association planifie des activités en fonction des besoins qu'elle identifie; elle peut également répondre aux demandes d'activités sur mesure qui lui sont adressées.

## MENTORAT, ACCOMPAGNEMENT ET CONSULTATION, DES FORMULES CONTEMPORAINES POUR RÉPONDRE À DES BESOINS ACTUELS

Dans le but d'encourager et de faciliter le développement de la recherche, l'ARC propose depuis deux ans un nouveau programme de mesures de soutien à la recherche. Dans le cadre de ce programme, deux formules coexistent: le mentorat et l'accompagnement. Par ces mesures, l'ARC propose un soutien au démarrage d'activités de recherche, à l'élaboration d'une question de recherche ou d'une demande de subvention, et ce, en matière de recherche fondamentale comme appliquée. En favorisant l'établissement de relations privilégiées entre, d'une part, les chercheuses et les chercheurs novices et, d'autre part, les chercheuses et les chercheurs expérimentés du réseau collégial, l'ARC souhaite contribuer à l'émergence de projets de recherche pertinents pour le milieu et pour la communauté scientifique. Elle souhaite également que soit reconnue et valorisée l'expérience des chercheuses et des chercheurs de collègue qui n'en sont pas à leurs premières armes et qui souhaitent contribuer à la formation de la relève. Le programme de mesures de soutien de l'ARC prévoit une formule sans durée prédéterminée dans le cas du mentorat et une formule de tout au plus 10 heures dans le cas de l'accompagnement. Il est accessible en tout temps.

Le **mentorat** se définit comme une relation d'aide et d'apprentissage dans laquelle une personne expérimentée (mentor) apporte son expérience, des conseils et des encouragements à une personne plus jeune ou ayant moins d'expérience dans un champ professionnel particulier (mentorée ou mentoré) dans la perspective

<sup>6</sup> Le prochain colloque aura lieu les mardi 10 et mercredi 11 mai 2005, à Chicoutimi. Le programme de l'événement peut être consulté sur le site de l'ARC [[http://vega.cvm.qc.ca/arc/3\\_1\\_activites.php#46](http://vega.cvm.qc.ca/arc/3_1_activites.php#46)].



du développement personnel. Le mentor fait preuve de disponibilité et d'accessibilité, de crédibilité ainsi que de maturité relationnelle et professionnelle. Il joue, auprès de la personne qu'il guide, un rôle professionnel, un rôle politique et un rôle socioaffectif. Il assure sa formation sur les plans technique et administratif, et lui donne une rétroaction sur sa performance et ses attitudes. Il lui assure l'accès à de l'information privilégiée et l'introduit dans des réseaux décisionnels. Il l'écoute, l'encourage, le conseille et lui donne l'exemple de comportements appropriés. Le type de mentorat proposé par l'ARC suppose que le mentor adopte une position de guide qui partage son expertise avec la personne guidée. Il s'agit d'un accompagnement souple, qui répond aux besoins de chacune des personnes engagées dans la démarche et qui s'appuie sur des principes éthiques explicites.

L'accompagnement est différent du mentorat en ce sens que l'accompagnatrice ou l'accompagnateur apporte son expérience, ses conseils et ses encouragements en vue de l'exécution d'une tâche. L'accompagnatrice ou l'accompagnateur est une personne qui a déjà fait l'expérience de la tâche que la personne guidée souhaite exécuter. Ainsi, une personne qui souhaite être accompagnée pour la préparation d'une demande de subvention au PAREA se verra jumelée à une autre ayant déjà fait cette expérience. Le type d'accompagnement proposé par l'ARC répond donc à des besoins d'ordre professionnel. L'accompagnatrice ou l'accompagnateur fournit une aide pour la recherche de performances ou pour l'évolution de carrière.

Les personnes guidées potentielles présentent le profil suivant : des membres du personnel enseignant ou non enseignant du réseau collégial qui sont

intéressés par la recherche mais qui ont peu d'expérience dans ce type d'activité ou qui souhaitent élaborer un projet de recherche, ou des personnes intéressées par la recherche mais qui se sentent isolées ou qui ne trouvent dans leur milieu ni le soutien ni l'encadrement suffisants pour mener leur projet à terme.

Pour leur part, les mentors potentiels peuvent présenter le profil suivant : des personnes à l'emploi d'un établissement d'enseignement collégial, des personnes ayant déjà réalisé des projets de recherche et possédant une bonne expérience dans ce type d'activité professionnelle ou des personnes disposées à accompagner une personne novice en matière de recherche et à établir une relation favorisant le développement de l'intérêt et des compétences de cette dernière en recherche.

Le profil des accompagnatrices ou des accompagnateurs potentiels peut être le suivant : des personnes à l'emploi d'un établissement d'enseignement collégial ou qui en ont récemment quitté un, des personnes ayant déjà réalisé des projets de recherche et possédant une bonne expérience dans ce type d'activité professionnelle, des personnes ayant déjà vécu l'expérience de l'exécution, avec satisfaction, de la tâche que la personne guidée cherche à exécuter ou des personnes disposées à accompagner une personne novice en matière de recherche et à établir une relation favorisant le développement de l'intérêt et des compétences de cette dernière en recherche.

Depuis la mise sur pied du programme de mesures de soutien à la recherche, une cinquantaine de personnes s'y sont inscrites. Ces personnes sont membres du personnel enseignant, du personnel professionnel ou du personnel de direction. Leurs objectifs sont, donc, bien différents les uns des autres : préparation d'une demande de subvention au PAREA et élaboration d'une politique de relance de la recherche à l'échelle locale, par exemple. Par ce programme, l'ARC cherche à mettre l'expertise des gens d'expérience au profit de celles et de ceux qui en ont moins. Les principaux intéressés en tirent une grande satisfaction : les premiers par une valorisation de leur expérience ; les seconds par un soutien qui fait parfois défaut au sein de leur établissement en raison de la rareté des ressources et de l'isolement fréquent dans la recherche collégiale.

### ► POUR UNE EXPLOITATION MAXIMUM DES RESSOURCES ET DES MESURES

Répetons-le : nous les souhaiterions encore plus abondantes, encore plus généreuses, les ressources et les mesures pour la recherche collégiale de nature pédagogique. En attendant ces jours meilleurs, il convient tout de même d'exploiter au maximum celles qui sont disponibles, qui ne sont parfois qu'à un clic de souris... ►

Dès ses débuts dans l'enseignement collégial, Lynn LAPOSTOLLE s'intéresse à la « pédagogie de la remédiation » en français. Elle a assumé la coresponsabilité du Centre d'aide en français et du Projet d'amélioration du français écrit au Cégep du Vieux Montréal et a été rédactrice en chef du bulletin pour l'amélioration du français en milieu collégial *Correspondance*. En 2000, elle a entrepris une recherche en deux temps : *Les garçons et les mesures d'aide en français*, suivie par *Pour une amélioration du français chez les garçons* et, en 2004, une autre intitulée *Famille, réseaux et persévérance aux études collégiales*, réalisée par une équipe interordres et intercollégiale. Secrétaire de l'Association pour la recherche au collégial de 1998 à 2004, elle en assume à l'heure actuelle la direction générale.

llapostolle@cvm.qc.ca